



*A l'attention des titulaires de certificat CO2logic,  
A l'attention des particuliers et des entreprises qui souhaitent réduire leur empreinte climatique,  
A l'attention du public:*

L'asbl Forum ETHIBEL a été chargée par CO2logic sprl de mener un contrôle indépendant sur les aspects financiers et fondamentaux de sa comptabilité relative au dioxyde de carbone, tant en ce qui concerne les mécanismes de compensation que la sensibilisation. Pour de plus amples informations, consultez le site: [www.co2logic.com](http://www.co2logic.com).

CO2logic souhaite notamment faire contrôler la réaffectation des fonds collectés et leur conformité avec le Code de bonne conduite élaboré par ses soins. Elle souhaite également faire confirmer l'exactitude de la neutralité CO2 annoncée dans ses certificats aux entreprises, projets et particuliers.

Forum ETHIBEL a examiné le fonctionnement de CO2logic en ce qui concerne ses activités de conseil et de sensibilisation sur le plan de la gestion du carbone et de la mesure de l'empreinte carbone, d'une part, et de son commerce de crédits de compensation du carbone, d'autre part.

Lors de l'exécution de notre mission de contrôle, nous avons pu compter sur la coopération administrative pleine et entière de CO2logic. Nous avons reçu tous les renseignements complémentaires que nous demandions. La présente déclaration concerne l'exercice 2010. Notre contrôle a été mené en totale conformité avec les dispositions du contrat. Il s'agit du quatrième certificat délivré à CO2logic.

CO2logic souhaite respecter les prescriptions de son Code de compensation CO2. Ce code sert de fil rouge à nos contrôles et permet de garantir la transparence et le contrôle de critères tels que l'additionnalité, la traçabilité et la permanence des réductions de CO2. Le code est disponible à l'adresse suivante: [www.co2logic.com/home.aspx/html/Images/CO2logicCodecompensationMars2008.pdf](http://www.co2logic.com/home.aspx/html/Images/CO2logicCodecompensationMars2008.pdf)

Sur la base de nos contrôles, nous confirmons ce qui suit :

- (1) L'«additionnalité» et le caractère permanent des projets de compensation proposés ont été assurés au maximum. L'additionnalité concerne la qualité des projets et leur contribution réelle à la réduction du CO2. CO2logic suit les lignes directrices du Mécanisme de développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto et du Gold Standard. Pour ses propres programmes de compensation, CO2Logic préfère les crédits provenant du Mécanisme de développement propre des Nations Unies, mieux connu sous le nom de réductions d'émissions certifiées (CER) et les crédits du Gold Standard Voluntary Emissions Reduction (VER). Ces crédits veillent à ce que des pays développés puissent compenser leurs gaz à effet de serre en achetant des crédits CO2 par le biais de projets d'énergie renouvelables ou d'autres projets de réduction du CO2 dans des pays en développement. Les crédits carbone de type CER sont attribués par les Nations unies, suite à un mécanisme très précis. Les CER sont les seuls crédits carbone utilisables par les acteurs ayant des obligations réglementaires relatives aux émissions de gaz à effet de serre (pays développés signataires du protocole de Kyoto ou industriels soumis au système européen d'échange de permis d'émission). Les VER sont des crédits carbone qui correspondent à des réductions d'émissions qui n'ont suivi une procédure volontaire. Cela permet de profiter des revenus des réductions d'émissions d'un projet situé dans un pays n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto. De même, les réductions d'émissions générées avant l'enregistrement par l'ONU ne donnent pas lieu à l'émission de CER, mais pourront donner lieu à l'émission de VER. Le Voluntary Carbon Standard est appliqué pour déterminer les réductions d'émissions d'un projet durable, afin d'obtenir les VER's. Le VCS em-

ploie ses propres critères, lesquelles répondent aux mêmes critères/exigences de qualité que les critères du CDM. Graduellement CO2Logic convertira de CER au VER.

- (2) En 2010, CO2logic offrait six projets de compensation.
- Le projet 1 consiste en une parque éolienne de 66 éoliennes avec une capacité de 750 kW en Ningxia (Chine) (UNFCCC certification code: 1269).
- Le projet 2 consiste en une installation de cogénération qui produit de l'électricité à partir des déchets agricoles provenant du canne au sucre en Equateur (UNFCCC certification code: 0210).
- Le projet 3 concerne également une parque éolienne avec 30 turbines de 1,5 MW en Chine Nord-Ouest (UNFCCC certification code : 1592).
- Le projet 4 est mené au Rajasthan et génère de l'électricité provenant des déchets agricoles (UNFCCC certification code: 0347).
- Le projet 5 produit de l'énergie renouvelable à partir de biomasse cultivée de façon durable consistant en des déchets agricoles achetés localement à Andhra Pradesh (Inde) (UNFCCC certification code: 0697).
- Le projet 6, sélectionné en 2010, consiste en la collecte des déchets et la génération de biogaz à Dar es Salaam (Tanzanie).
- Un autre projet, exclusivement sélectionné pour un client et sans dimension publique, à été vérifié pendant notre audit.
- (3) Les projets 1 à 5 ont été entièrement validés et approuvés sous le **Mécanisme de Développement Propre** (MDP) par le Secrétariat de la CCNUCC (Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique) et tous les crédits achetés font partie du registre MDP. CO2logic n'a donc pris aucun risque lié à la validation des projets. Les projets 1 et 3 sont également en ligne avec les exigences du **Gold Standard**. Projet 6 a reçu la validation officielle du **Comité Exécutif des Nations Unies** et de **Det Norske Veritas** (DNV). Le lecteur trouvera tous les informations sur ces projets, accompagnées d'une référence à la description et au code de certification de la CCNUCC, à l'adresse suivante: [www.co2logic.com/home.aspx/fr/projets](http://www.co2logic.com/home.aspx/fr/projets).
- (4) Les lignes directrices relatives à la traçabilité ont été respectées à la perfection. Nous avons examiné tous les certificats délivrés par CO2logic et nous avons constaté qu'ils sont tous explicitement et sans équivoque liés à un seul crédit numéroté. A cet effet, nous avons notamment étudié avec soin les « avis de transaction » délivrés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui gère le registre national suisse. Tout comptage en double, toute réutilisation ou toute revente sont exclus. De même, il n'y a rien à redire par rapport au traitement comptable et à la traçabilité au sein des systèmes de CO2logic.
- (5) La portée de la neutralité CO2 avait toujours été indiquée. Les certificats émis mentionnent systématiquement l'ampleur du régime de compensation. La transparence est suffisante à ce niveau, ce qui ne signifie pas pour autant que chaque client souhaite être connu. CO2logic gère correctement les procédures d'inscription et de validation logicielles.
- (6) CO2logic travaille indépendamment et sans subsides, surveille bien l'allocation de ses moyens en fonction du groupe de produits « consultance en CO2 » ou « crédits CO2 » et affecte de façon économe ses moyens financiers. La croissance du consultance a mené que CO2logic embauche 3,5 collaborateurs (exprimé en chiffres de ETP).

Pour ces raisons, nous déclarons sans réserve qu'en ce qui concerne l'exercice fiscal 2010, le réemploi des moyens confiés à CO2logic est entièrement conforme à ses objectifs et à son code de bonne conduite et que CO2logic gère correctement et avec transparence la comptabilité CO2 de son commerce de crédits.



Forum ETHIBEL asbl,  
Bruxelles, le 25 août 2010  
Herwig PEETERS, directeur